

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 11 mars 2026 N° EAU-AUT-25-1127 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, l'administration communale de Waldbillig a reçu l'autorisation pour la reconstruction et remise en état de la culée d'un pont en zone inondable du cours d'eau « Ernz Noire » à Müllerthal. Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Christnach, 7, Fielserstrooss, pendant le délai de publication de quarante jours.

Christnach, le 19 mars 2026

La bourgmestre,



La secrétaire communale,

